

CCAC – Protocole V
Conférence des Etat parties – 13 novembre 2023, Genève

Intervention générale

Monsieur le Président,

La France s'associe au discours qui vient d'être prononcé par l'Union européenne. Je souhaite ajouter quelques remarques complémentaires à titre national.

Les restes explosifs de guerre font aujourd'hui encore une victime toutes les deux heures dans le monde. Après les conflits, la persistance de vastes zones contaminées par des restes explosifs de guerre est un obstacle au retour des populations déplacées, à la stabilisation et à la reconstruction et au retour à une vie économique et sociale normale.

La France a adhéré au protocole V en 2006. Depuis, la France est fermement engagée dans la mise en œuvre et dans l'universalisation du Protocole V et poursuit une action ambitieuse en matière de lutte contre les restes explosifs de guerre et d'assistance aux victimes.

Il ressort de l'expérience tirée des opérations militaires menées par les armées françaises, que ces procédures d'enregistrement et de transmission des données constituent un outil efficace au service des autorités en charge de la dépollution des territoires.

Sur certains théâtres, les munitions abandonnées représentent une menace très importante et entretiennent également le conflit, soit par emploi direct, soit pour la confection d'engins explosifs improvisés. La France considère alors que la destruction de ces stocks de munitions abandonnées ou non explosées revêt un caractère prioritaire.

Les armées françaises appliquent donc les prescriptions du protocole V et adaptent leurs procédures en conséquence. Lorsque les conditions le permettent, les spécialistes français interviennent en collaboration avec les équipes locales et partagent ainsi leur expérience, acquise au cours de nombreuses années sur les différents théâtres.

La France est engagée dans plusieurs programmes d'assistance spécifiques à des pays confrontés au danger des restes explosifs de guerre. A titre d'exemple, la France soutient l'Ecole Régionale de Déminage Humanitaire au Liban (ERDHL) et son projet « Cinq Ecoles », mis en œuvre dans cinq centres de formation au Moyen-Orient et en Afrique. Au Liban, son pilotage a été confié à la France qui a mis à disposition un officier supérieur inséré. La France mène également des actions contre les restes explosifs de guerre au Bénin, en finançant le Centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution (CPADD).

La France organise par ailleurs des stages de formation à destination de stagiaires étrangers à l'école du Génie d'Angers.

Les formateurs de l'école du Génie d'Angers se déplacent également à l'international pour contribuer à des formations. Ainsi, deux sous-officiers français ont participé en tant qu'instructeurs au *5th training course on minefield management ASEAN-regional level for United Nations PeaceKeeping Operations*

(UNPKO) au Cambodge fin 2022 centré sur les actions de déminage au profit d'officiers de différents pays d'Asie du sud-est. Des sujets tels que la sécurité, les marquages et les moyens sanitaires à mettre en œuvre ont été abordés de façon approfondie pour la conduite des chantiers de déminage selon les standards de l'ONU (International Mine Action Standards - IMAS). Le stage comportait également un module sur la sécurité de stockage des munitions et explosifs ainsi que sur la démonstration d'une mise en œuvre réelle d'explosifs pour la destruction de munitions. Ce stage a ainsi permis aux officiers locaux comme étrangers d'acquérir un grand nombre de connaissances dans le domaine des restes explosifs de guerre.

Ces actions témoignent du réel engagement de la France dans la destruction et la neutralisation des restes explosifs de guerre.

Monsieur le Président,

Nous estimons qu'une approche préventive combinant sensibilisation des populations, formation des armées, mais aussi procédures d'enregistrement et de transmission de données est essentielle et doit être encouragée.

Il est aujourd'hui impératif de poursuivre notre effort d'universalisation du Protocole V, et d'approfondir la coopération internationale. La France appelle donc les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ce protocole.

Le succès du protocole V démontre la capacité de notre enceinte à adopter des normes concrètes, permettant de protéger les populations civiles des dangers que représentent les munitions non explosées ou abandonnées, pendant et après les conflits.

Je vous remercie./.